

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2019

**ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINES - (N° 2441)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 99

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 2 BIS

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« La mention origine Union européenne ne permet pas de remplir l'obligation de l'alinéa précédent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à ce que la nouvelle obligation ne soit pas contournée par une mention origine UE qui ne répondrait absolument au souci de transparence et d'affichage de ce texte.